

### Délibération n°2019/55

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 715-2 et suivants ;  
Vu le code de l'éducation et notamment les articles R. 715-9 et suivants ;  
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2019 :

**Objet : Tarification des sujets pour l'UTT Innovation Crunch Time 2020**

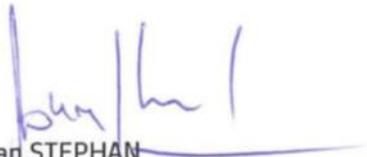
Le conseil d'administration décide la fixation des tarifs suivants pour les sujets entreprise et collectivité de l'UTT Innovation Crunch Time :

- 300 € TTC par sujet validé (pour 1 à 5 sujets validés pour une entreprise ou une collectivité)
- 250 € TTC par sujet validé (pour 6 à 10 sujets validés pour une entreprise ou une collectivité)
- 200 € TTC par sujet validé (pour au moins 11 sujets validés pour une entreprise ou une collectivité)

**Résultat du vote :**

Nombre de membres : 22  
Votants : 16  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Troyes, le 18 décembre 2019  
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 20/12/2019

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 20/12/2019